



Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage

7 avril 2014, le SMGV fêtait ses dix années d'existence dans la sérénité ; chacun s'accordant à reconnaître l'excellence du travail accompli.

Désormais, le SMGV rassemble dix communautés de communes (plus 335 000 habitants) et assure la gestion et l'entretien de 228 places de stationnement réparties entre 12 aires de stationnement modernes et pratiques.

Chacun avait pu alors souligner les énormes progrès accomplis sur la problématique des Gens du voyage qui, selon un participant « n'est désormais plus un sujet lors du traditionnel Congrès des Maires de la Sarthe qui se tient à l'automne ».

Ces progrès sont le résultat des efforts financiers consentis par l'État, la CAF, le Conseil général et les collectivités membres qui ont permis un investissement de plus de 5 680 000 € pour réaliser les 12 aires de stationnement et notre local technique sur le site du terrain du Mans.

Dans mon édito de l'année dernière, j'émettais le vœu que « les dix prochaines années nous permettent de renforcer nos actions au service des collectivités membres du SMGV et des usagers de nos équipements ».

Malheureusement, ces dix années d'efforts et de travail sont aujourd'hui menacées par la décision unilatérale de l'État qui vient de modifier les modalités de versement de son aide à la gestion des terrains.

En effet, depuis sa création le SMGV est soutenu par l'État à raison de 132,45 € par place et par mois ce qui

représente le tiers de nos recettes de fonctionnement. Un nouveau décret modifiant le calcul de cette aide conduira en 2015 à une diminution de près de 80 000 € du montant total de l'aide de l'État à la gestion de nos terrains (- 22%).

Notre collectivité à vocation unique n'a pas les moyens d'absorber une diminution aussi importante de ses recettes. Quelles solutions s'offrent à nous ?

Augmenter de 0,17 € par habitant et par an la participation des collectivités membres n'est pas concevable dans cette période où chaque collectivité doit consentir à réduire ses dépenses.

Nous n'aurions donc d'autres choix que de diminuer notre personnel et d'augmenter très fortement le prix de la redevance ? Là aussi, je m'y refuse à moins de vouloir dégrader ce que nous avons collectivement construit.

Au moment où j'écris ces lignes, il apparaît clairement que nous sommes dans l'impasse. Notre outil de travail est aujourd'hui menacé. On aurait pu rêver d'une autre situation pour nos dix années d'existence.



Christophe COUNIL
Président du SMGV
Conseiller départemental de la Sarthe

✉ **S.M.G.V.**
24 rue François Monnier
72100 LE MANS

☎ 02.43.84.13.60

☎ 02.43.86.64.91

✉ smgv-lemans@orange.fr



**Pour suivre en direct les places
disponibles sur les terrains**

<http://smgv-lemans.over-blog.com/>

Pour le SMGV, l'année 2014 aura été marquée par 3 faits principaux :

■ Le 10^{ème} anniversaire du SMGV

Le 7 avril 2014, le syndicat mixte a fêté ses 10 ans. Créé le 6 avril 2004, le SMGV se devait de marquer cet événement. Cette cérémonie s'est déroulée dans les locaux du SMGV. Et pour cette occasion, de très nombreuses personnes ont été réunies autour d'un buffet pour retracer l'histoire du syndicat mixte. Parmi celles-ci, le directeur du cabinet du Préfet, de multiples acteurs ayant contribué à cette création, des élus titulaires et suppléants des deux premiers mandats, des représentants de toutes les institutions avec qui le SMGV collabore, des responsables d'entreprises qui ont participé à la réalisation des gros investissements, des invités issus de la communauté des gens du voyage...

De très nombreux intervenants ont témoigné de l'intérêt des services rendus par le SMGV à l'égard du public « gens du voyage », complétant ainsi le diaporama illustratif présenté et commenté à l'intention des convives.

■ L'installation d'un nouveau Comité syndical

Suite aux élections municipales du mois de mars 2014, les conseils municipaux et communautaires ont été renouvelés. De nouveaux membres ont ainsi été désignés pour siéger au syndicat mixte. Sur les 54 délégués titulaires et suppléants devant siéger, le renouvellement du Comité syndical s'est opéré à hauteur de 74 %, soit un total de 40 nouveaux élus.

Élus-es titulaires (suppléants-es) :

- **Bocage Cénomans** Alain LEFRANC (Nathalie JARNO)
- **Canton de Pontvallain** Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER (Jean-François COINTRE, Gérard ROCTON)
- **Orée de Bercé-Bélinois** Bruno LECOMTE, Jocelyne VASSEUR (Nathalie DUPONT, Gérard LAMBERT)
- **Pays Bilurien** Yves HERRAULT, Jean-Claude GODEFROY (Josiane ROTTIER, Jean-Claude LECOMTE)
- **Pays des Brières et du Gesnois** Christian ROULEAU, André FROGER, Françoise CHÂTEAU (Patrice VERNETTES, Hélène LE CONTE, Michel LECOMTE)
- **Portes du Maine** Maurice VAVASSEUR, Marie-Claude LEFEVRE (Gilles YZEUX, Alain BESNIER)
- **Rives de Sarthe** Alain JOUSSE, Valérie HUART (Véronique CANTIN, François DESCHAMPS)
- **Sud-est Pays Manceau** Martine RENAULT, Jean-Luc COSNUAU (Arnault DE SAINT RIQUIER, Guy FOURMY)
- **Val de Sarthe** Thérèse GOUET, Yves TESSIER, Mickaël RENAULT (Catherine TAUREAU, Claude JOUSSE, Dominique DHUMEAUX)
- **Le Mans Métropole** Christophe COUNIL, Florence PAIN, André LE ROUX, Yves LECOQ, Cyril CHAPLAIN, Elise POIRREE, Samuel CHEVALLIER, Anne PICHON (Yves CALIPPE, Annick MATHIS, Dominique AUBIN, Alain BOURGINE, Christophe VERON, Thierry COZIC, Claude GUIMIER, Alain MAUBOUSSIN).

Lors de ce premier Comité syndical, Christophe COUNIL et Gérard DUFOUR ont respectivement été réélus Président et Vice-président du SMGV (Les noms des membres du bureau sont soulignés dans la liste ci-dessus).

■ La poursuite des travaux de rénovation et d'entretien de nos terrains

Les principaux travaux réalisés sur les aires d'accueil et au siège du SMGV :

- Pose d'un panneau plein (parpaings + enduit + peinture) pour fermer un côté de l'espace évier des blocs sanitaires (25 120 €) ;
- Pose enrobé bitumeux sur les places gravillonnées du terrain d'Yvré l'Évêque (17 135 €) ;
- Modification des automates par la société NBNS dans le cadre du changement de prestataire de télégestion (16 473 €) ;



La fermeture des auvents, un confort supplémentaires pour les usagers.

VIE ET GESTION DES TERRAINS

PLUS DE 84 600 € DE RECETTES « VOYAGEURS » EN 2014.



Le bilan annuel 2014 de l'activité des différentes aires de stationnement se décompose ainsi :

Aires d'Accueil	Nombre d'emplacements	Occupation moyenne des emplacements	Taux d'occupation	Nombre de ménages accueillis	Recettes encaissées
Mulsanne	15 x 2 places	10 / 15	66,91 %	52	15 165,33 €
Roëzé-sur -Sarthe	13 x 2 places	3 / 13	24,56 %	13	4 001,51 €
Saint-Jean -d'Assé	5 x 2 places	2 / 5	39,56 %	23	2 672,64 €
Neuville- sur-Sarthe	5 x 2 places	2 / 5	33,50 %	27	2 126,48 €
Yvré -l'Evêque	15 x 2 places	7 / 15	59,91 %	46	11 699,90 €
Le Mans	25 x 2 places	17 / 25	67,21 %	117	21 696,01 €
Changé	5 x 2 places	4 / 5	88,44 %	18	4 890,36 €
Champagné	6 x 2 places	3 / 6	49,68 %	31	2 172,30 €
Thorigné-sur-Dué	6 x 2 places	3 / 6	49,84 %	42	3 502,13 €
Bouloire	4 x 2 places	1 / 4	13,12 %	09	507,23 €
Ecommoy	5 x 2 places	1 / 5	25,03 %	15	1 662,32 €
Cérans-Foulletourte	10 x 2 places	4 / 10	31,76 %	29	4 991,68 €
TOTAUX	114 x 2 places	57 / 114	51,07 %	422	75 087,89 €
		Rappel 2013	48,3 %	455	76 025,05 €

En comparaison avec l'année précédente, le taux d'occupation 2014 est en augmentation. Ce taux d'occupation se calcule sur les périodes d'ouverture. Une fréquentation stable sur les grands terrains du Mans et de Mulsanne, en revanche, à noter une progression des aires d'Yvré-l'Evêque et de Cérans-Foulletourte. Les petits terrains dans l'ensemble ont connu une stabilité de fréquentation du nombre de ménages accueillis.

Les recettes « usagers » pour l'ensemble des aires d'accueil sont, quant à elles, en diminution par rapport à l'exercice précédent. Les raisons : l'aire de Champagné a été fermée durant 6 mois et les familles prêtent de plus en plus attention à leur consommation....ce qui entraîne fatalement une baisse de recettes !

Les tarifs applicables pour 2013 étaient les suivants :

- 0,175 € me kWh d'électricité et 2,27 € le m³ d'eau.
- 1,65 € par nuit,

Aire de Saint-Marceau

Pour des raisons de remplacement de leur agent d'accueil en congés parental, une convention a été signée avec l'EPCI du Pays Belmontais pour que le SMGV assure, de mars à décembre 2014, le suivi de l'aire située sur la commune de Saint-Marceau.

Par la suite, la Communauté de communes du Pays Belmontais a sollicité le SMGV pour une éventuelle adhésion. Fin 2014, des accords de principe ont été pris par chacune des deux collectivités. Un nouveau membre devrait donc rejoindre le syndicat mixte avant la fin 2015.

Aire de grands passages

Par convention entre la Ville du Mans, l'ACO, le syndicat mixte des 24H et le SMGV le terrain dit « aire Porsche » situé dans l'enceinte du circuit est mis à disposition pour le SMGV pour l'accueil des grands passages.

Devant l'impossibilité d'utiliser le terrain Porsche à certaines dates, la Préfecture a réquisitionné un second terrain appartenant à Le Mans-Métropole au lieu-dit La Rouvelière, situé sur la commune de Spay.

Six demandes de grands passages ont pu donc être satisfaites et organisées. Malgré cela, 6 autres groupes ont stationné illégalement sur le territoire de l'agglomération pendant cette même période estivale.

La recette totale encaissée en 2014 pour les utilisations de ces terrains s'élève à 9.584 € pour 74 journées séjours, soit une hausse de 7.081 € par rapport à la réalisation 2013.

État du personnel pour l'année 2014

Equipe administrative de direction

- *Directeur* : Étienne PLESSIS
- *Gestionnaire* : Albert LE ROUX.
- *Assistante de direction* :
Charline GUILLIER



L'équipe du SMGV : 12 agents
au service des voyageurs

Equipe accueil et technique

- *Assistants du gestionnaire et agents d'accueil et d'entretien suppléants* : Joël CHAUVIN et Luc MARCHAND.
- *Agents d'accueil et d'entretien* : Dominique FOUQUÉ, Gérard JEAN, Sébastien HERSENT, Patricia ROSSIGNOL, Aurélien LEROY et Aurélien BRILLANT. Dans le cadre des remplacements pour congés maladie, le SMGV a fait appel à 3 agents contractuels : Erwan LE NOEN, David LEROY et Romuald HAQUIN.
M. Patrick DREUX a été licencié pour inaptitude physique le 7 juillet 2014.

Bilan financier 2014

L'exercice 2014, se solde par un excédent de fonctionnement de 51.050,52 € et un déficit d'investissement de 18.143,41 €. En intégrant les résultats antérieurs, le solde de l'exercice 2014 s'élève à 54.577,86 €.

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

♦ Recettes	1 087 559,45 €	
- Participation des membres (1,35 € / hab.)	440 773,71 €	40,5%
- Aide de l'État à la gestion des terrains	362 383,20 €	33,3%
- Divers et opérations d'ordre	130 766,04 €	12,0%
- Produit de service usagers	84 952,33 €	7,8%
- Atténuation de charges de personnel	68 684,17 €	6,3%

♦ Dépenses	1 036 508,93 €	
- Charges de personnels (12 postes)	534 945,89 €	51,6%
- Charges à caractère général	232 924,61 €	22,5%
- Dotation aux amortissements	150 717,34 €	14,5%
- Subvention Centre social Voyageurs 72	50 524,20 €	4,9%
- Intérêts bancaires	33 327,98 €	3,2%
- Annulation titre antérieur (subvention)	34 008,91 €	3,3%
- Divers	60,00 €	0%

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

♦ Dépenses	265 790,49 €	
- Amortissement des subventions reçues	97 810,27 €	36,8%
- Emprunts	50 923,59 €	19,1%
- Travaux sur les terrains	42 891,27 €	16,0%
- Equipement et télégestion	30 791,22 €	11,7%
- Renouvellement matériel de transport	16 223,83 €	6,1%
- Travaux bâtiment en régie	25 120,31 €	9,4%
- Logiciel de comptabilité	2 030,00 €	0,7%

♦ Recettes	247 647,08 €	
- Dotation aux amortissements	150 717,34 €	60,6%
- Excédent de fonctionnement capitalisés	96 929,74 €	39,4%

Comité syndical

➤ 2 juin 2014

- Installation du nouveau Comité
- Élection du bureau ;
- CA et compte de gestion 2013 ;
- Bilan d'activité 2013 ;
- Budget supplémentaire 2014 ;
- Nouveau prestataire télégestion ;
- Étude sur les travaux à réaliser.

➤ 13 novembre 2014

- Modif. organisation du travail ;
- DOB 2015 ;
- Bilan travaux 2014..

➤ 8 décembre 2014

- Budget primitif 2015 ;
- Tarifs SMGV 2015 ;
- Régime indemnitaire 2015 ;
- Renouvellement des marchés de télésurveillance et de la ligne de trésorerie ;
- Projet social « Voyageurs 72 ».

Régulièrement se tient un temps de travail entre le personnel du SMGV, le Président et le Vice-président.

Travail en réseau

Le S.M.G.V. travaille régulièrement avec le Centre social départemental Voyageurs 72, le pôle social départemental et d'autres services intervenants auprès des gens du voyage, l'Inspection Académique, la Direction Départementale des Territoires, différents services de la Ville du Mans et du Mans-Métropole et le SCOT du Pays du Mans, notamment sur les questions de la scolarisation, de stationnements irréguliers et d'urbanisation.

Il travaille également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie.

Enfin, sur la question des grands passages, le SMGV participe au réseau régional mis en place depuis 2014.